

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 7 décembre 2017

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Chevalier, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier et Guetté.

Pouvoirs : M. Vivion donne pouvoir à M. Le Breton

Absents excusés : MM. Bodin, Sorin, Mme Levesque.

Finances

Décision modificative au budget – Afin d'enregistrer les écritures comptables liées à la contribution pour le redressement de la publique, le conseil municipal décide d'apporter la modification suivante au budget principal.

- Dépenses de fonctionnement – Article 73916 – Contribution pour le redressement des finances publiques = + 1 100 €
- Dépenses de fonctionnement – Article 739118 – Autres reversements de fiscalité = - 1 100 €

Barème ALSH et AP pour les enfants hors commune 2016-2017 - Le maire rappelle au conseil municipal qu'une convention est établie entre les communes de Somloire, La Plaine, Coron, Maulévrier, Yzernay et Les Cerqueux pour l'accueil des enfants hors commune dans les accueils périscolaires, haltes garderies et accueils de loisirs. Il précise que la commune utilisatrice s'engage au versement, auprès des communes d'implantation du service, d'une participation répartie comme suit :

- **Accueil périscolaire** : 100 % des sommes restant à la charge de la commune.
- **Halte-garderie et accueil de loisirs** : 80 % des sommes restant à charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du bilan financier pour les différents services décide de facturer les sommes suivantes aux communes utilisatrices :

- Accueil périscolaire : 2.03 € par heure
- Accueil de loisirs : 2.98 € par heure
- Accueil de loisirs d'été : 11.06 € par jour

Réforme de la taxe d'habitation – Le maire précise qu'à terme, 92, 1 % des foyers des Cerqueux devraient être exonérés.

Affaires sociales

Bulletin municipal – le bulletin est imprimé. Il sera distribué le week-end du 16/17 décembre 2017. Une feuille sera encartée pour l'invitation à la soirée des vœux et pour annoncer le concours de dessins.

Cérémonie des vœux – Apéritif avec toasts chauds. Présentation des projets par les différentes commissions (Salle St Jacques, centre-bourg, etc.). Remise des prix du concours de dessins.

Concours de dessins - La commission décide d'organiser un concours de dessins ouvert aux élèves de GS à CM2 sur le thème « le plus beau dessin de Noël ». A faire sur papier A4 avec le nom, le prénom, la classe et l'âge de l'enfant au verso. Les dessins devront parvenir au secrétariat de mairie avant le 05/01/2018. La commission examinera les dessins lors de la réunion de commission (09/01/2018). Les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux le 14 janvier 2018.

Photos STB – Des photos ont été achetées à STB 360 pour illustrer les différentes publications : bulletin, carte de vœux, Cerqueux-Infos, communications diverses. Montant : 2 865.43 € pour 86 photos. Le choix des photos a été fait par le maire et le secrétariat de mairie.

Téléthon - En lien avec France Adot 49 et l'association Soutenons Jules ensemble, une information sur le don d'organes et de tissus humains a été organisée le samedi 2 décembre 2017.

Le résultat du Téléthon sera communiqué aux associations le lundi 11 décembre 2017 à 20 h.

ALSH – Un questionnaire sur l'ouverture de l'ALSH durant la semaine n° 19 (du 7 au 11 mai 2018) sera adressé aux familles. La décision sera prise par le conseil municipal en février en fonction des réponses.

RAM – A la demande des assistantes maternelles, des jeux ont été achetés pour la maison de l'enfance pour un budget d'environ 200 €.

Comité consultatif Intercommunal des Jeunes - Joël Poupard représentera la commune à la réunion du 20 décembre 2017.

Rythmes scolaires – Une réunion du conseil d'établissement a eu lieu à ce sujet le 24 novembre dernier. Dans l'ensemble, les familles sont favorables pour conserver la semaine de 4.5 jours et sont satisfaits des activités proposées en TAP. Le CODIEC de Maine-et-Loire, qui détermine la politique d'enseignement des écoles catholiques du diocèse n'a pas d'avis tranché sur le sujet et les écoles du réseau ont des avis divergents, c'est donc à la directrice de l'école de trancher. Elle fera part de sa décision en début d'année 2018.

Bâtiments communaux

Sacristie – Les employés communaux ont commencé les travaux de préparation.

- ➡ Pose des ouvertures faites semaine 48 (Uzureau)
- ➡ Pose du placo prévue semaine 49 (Sythac)

Les vieilles armoires ont été enlevées, elles seront remplacées par un placard aménagé (Devis Sythac en cours).

Clés électroniques – Afin d'optimiser l'utilisation des clés, la commission propose d'acheter le boîtier de programmation qui pourrait être installé à l'extérieur de la mairie. Devis en cours par la COMEC.

Chauffage biblio-foyer – Début novembre, suite à du vandalisme (fermeture de la vanne principale d'arrivée de gaz), la chaudière s'est mise en sécurité et s'est arrêtée. Un tuyau d'alimentation des radiateurs du foyer a gelé (par une température de - 2°).

M. Liegeas du Cabinet A propos Architecture s'est déplacé et a constaté la mauvaise isolation de l'installation. Il fait les démarches auprès de l'entreprise Boissinot pour que ce soit rectifié.

Supérette – Le compresseur de la chambre froide crèmerie, qui n'avait pas été remplacé, est hors service. Devis remplacement : 1 526.38 € HT (validé en urgence).

Contrats de maintenance – Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises pour l'entretien des chaudières de la maison de l'enfance, de la bibliothèque et du foyer des jeunes plus remise en concurrence des contrats en cours (Cesbron).

Panneau d'affichage dynamique – La commission est favorable à l'achat d'un panneau d'affichage avec défilement pour le hall d'entrée de la mairie. Des devis sont en cours. En fonction des propositions, le choix sera laissé aux utilisateurs.

Contrôle des jeux – Suite à la visite de contrôle, un devis de remise en état des jeux a été fait pour un montant global d'environ 1 500 € HT.

Salle St Jacques – Suite aux travaux d'aménagement qui seront réalisés, la commission propose de revoir le règlement (prévoir un état des lieux) ce qui entraînera des frais supplémentaires de personnel et par conséquent une modification des tarifs de location.

L'avant-projet sommaire est présenté aux membres du conseil municipal par l'Agence Grégoire (MM. Arnaud Mainchain et Antoine Guinefoleau). Le conseil municipal est invité à faire part de ses observations avant la validation des plans pour pouvoir passer à la phase Avant-Projet détaillé.

Voirie - Urbanisme

Lotissement du Lavoir – Une place PMR va être créée. Un devis a été demandé à l'entreprise Cholet TP.

Lotissement du Champ Blanc – M. Romain Legeay et Mme Noëlie Berthonneau, propriétaires du lot 42 du lotissement du Champ Blanc souhaitent acquérir une partie du terrain jouxtant leur parcelle. Le conseil municipal considérant qu'il n'a pas vocation à vendre du terrain agricole et qu'un refus a déjà été opposé à certains habitants du lotissement de La Hayère décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Aménagement centre-bourg – Des aménagements vont être fait sur le cheminement piétonnier qui mène à l'étang pour résoudre des problèmes de niveau (soutènement en bois). Une partie de l'enrobé va être fait le 8 décembre (de la rue Amand Michaud à l'atelier). L'enrobé du plateau sera fait après la pose des pavés manquants (soit le 22 décembre 2017 ou fin janvier 2018).

Les murs d'enceinte de l'atelier et des cases seront enduits durant la semaine 50.

Deux lampadaires resteront en permanent, le 2^{ème} de la placette et celui du milieu du parking.

Stationnement – Un panneau « réservé à la clientèle » va être installé devant la supérette.

Bouches d'égout – Le problème devra être revu avec l'entreprise Bouchet. Les tampons « eaux usées » sont du domaine de l'ADC.

Place du 11 novembre – Des bacs de fleurs vont être installés à plusieurs endroits et une bande de pavés en résine sera fixée pour délimiter le trottoir qui mène au cimetière.

SIEML – Demander de remplacer le candélabre sur la route de la Loge afin d'améliorer l'éclairage.

Urbanisme – Suite à la dernière réunion du conseil municipal, un courrier a été envoyé à l'ADC pour demander une révision du règlement du PLU.

Concernant le permis de construire de M. Chupin, le maire ne souhaite pas passer outre l'avis du service instructeur afin de ne pas créer de précédent.

Dates des réunions de conseil de 2018

Jeudi 11 janvier, jeudi 15 février, jeudi 8 mars, jeudi 12 avril, jeudi 3 mai, jeudi 7 juin, jeudi 5 juillet, jeudi 6 septembre, jeudi 4 octobre, jeudi 8 novembre, jeudi 6 décembre.